

<p>COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ALBERES, DE LA CÔTE VERMEILLE ET DE L'ILLIBERIS</p> <p>◆</p> <p>Siège :</p> <p>3 Impasse de Charlemagne</p> <p>66700 ARGELES-SUR-MER</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS</p> <p>N° DL2026-0047</p> <hr/> <p>Séance du Conseil :</p> <p>16 FÉVRIER 2026</p>
<p>SORTIE DE VEHICULES DE L'ACTIF DE LA CC ACVI</p>	

L'an deux mille vingt-six, le lundi 16 février à 18 heures 30, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès se sont réunis, sur la convocation qui leur a été adressée le 10 février 2026, au Foyer d'Animation Communal situé rue du stade à Laroque-des-Albères (66740), sous la Présidence de Monsieur Antoine PARRA, Président.

Étaient présents :

Antoine PARRA, Antoine CASANOVAS, Isabelle MORESCHI, Philippe RIUS, Lydie FOURC, Jacques VILANOVE, Maria CABRERA, Georges GUARDIA, Patrice AYBAR, Jean-Michel SOLE, Anne MAURAN, Guy VINOT, Christian GRAU, Annie LAMARQUE, Christian NAUTE, Laëtitia COPPEE, Huguette PONS, Hervé VIGNERY, Raymond PLA, Bruno GALAN, Françoise DARCHE, Grégory MARTY, Patricia HECQUET, Yves BLIN, José BELTRA, Marie-Thérèse IMBARD, Nathalie REGOND PLANAS, Francis BERTHELIER, Didier CHOPLIN, Yves PORTEIX, Frédérique MARESCASSIER, Yvette PERIOT, Christian NIFOSI.

Étaient représentés :

Julie SANZ donne procuration à Frédérique MARESCASSIER, Guy ESCLOPE donne procuration à Maria CABRERA, Guy LLOBET donne procuration à Annie LAMARQUE, Marie-Pierre SADOURNY GOMEZ donne procuration à Antoine PARRA, Samuel MOLI donne procuration à Grégory MARTY, Gilbert CRITELLI donne procuration à Marie-Thérèse IMBARD, Sylvie VILA donne procuration à Christian NIFOSI.

Étaient absents/excusés :

Marie-Clémentine HERRE, Marie ARIZA, Fabrice WATTIER, Jean-Marie LEFEVRE, Marcel DESCOSY.

Nombre de membres en exercice : 45

Nombre de membres présents : 33

Nombre de suffrages exprimés : 40

Nombre de procurations : 7

Secrétaire de Séance :

Christian NAUTÉ

Monsieur le Président expose :

Accusé de réception en préfecture
066-200043602-20260216-DL2026-0047-DE
Date de télétransmission : 23/02/2026
Date de réception préfecture : 23/02/2026

Dans le cadre du renouvellement de son parc automobile et face au vieillissement de celui-ci, il est proposé au Conseil communautaire de procéder à la sortie de l'actif des véhicules listés ci-après, ceux-ci étant devenus vétustes et générant des coûts de réparation trop importants.

Désignation des véhicules	Service	Budget	Immat	Marque - Type	Date d'acquisition	Date de mise en circulation	N° d'inventaire	Série	valeur nette	Rachat en € Net
1	Collecte déchets	Collecte déchets	5703 TY 66 BOM 13	RENAULT	19/06/2007	19/06/2007	408	VF644AHL 000000666	0	1200 € Linares
2	Collecte déchets	Collecte déchets	1729 TS 66 BOM 27	RENAULT	23/06/2006	23/06/2006	306	VF622ACB 000102568	0	1400 € Linares
3	Collecte déchets	Collecte déchets	FK 715 CL BOM 35	RENAULT	4/01/2005	4/01/2005	CTVT2	VF644ACA 000002317	0	1050 € Linares
4	Collecte déchets	Collecte déchets	CL 919 JW BOM 8	PIAGGIO	25/06/2002	25/06/2002	CTVT6	ZAPS8500 000570252	0	100 € Linares
5	Collecte déchets	Collecte déchets	BD 749 HC BOM 48	PIAGGIO	18/11/2010	18/11/2010	894	ZAPS90CH W0000135 8	0	1000€ JB Poids Lourds
6	Collecte déchets	Collecte déchets	AH 821 FL VL 60	RENAULT	4/11/2009	4/11/2009	941	VF1W1AB5 42152730	0	200€ Parisi Pyrénées Automobil es
7	Collecte déchets	Collecte déchets	AH 944 MV VL 64	RENAULT	18/12/2009	18/12/2009	1058	M10RENV 0000009	0	200€ Parisi Pyrénées Automobil es
8	Régie de l'eau	Eau potable	481 TE 66 EO02	PEUGEOT	26/09/2003	26/09/2003	56	VF3GBWJY 96051637	0	200€ Parisi Pyrénées Automobil es
9	Régie de l'eau	Eau potable	5155 TZ 66	FORD	2007	2007	253	WFOXXXTT FX7K84987	0	240€ CF Mécanique
10	Enfance	Budget Général	4602 TE 66	FORD	5/02/2007	24/10/2003	1247	WF0PXXBD FP3C72604	0	100 € Linares

Différentes propositions de rachat ont été formulées et se répartissent comme suit :

- La société LINARES – SIRET : 326 931 011 00034- située Km10 – 1569 Avenue du Languedoc – SAINT-FELIU-D'AVALL (66 170), a proposé un rachat des véhicules dénommés: **1,2,3,4 et 10** pour un montant global de l'ordre de 3 850-€ nets (trois mille huit cent cinquante euros nets) ;

- La société PARISI PYRENEES AUTOMOBILE- SIRET : 487 598 666 00054- située 4 Avenue Marie Curie – ZAI AYGUES VIVES– ELNE (66 200), a proposé un rachat des véhicules dénommés: **6,7,8** pour un montant global de l'ordre de 600-€ nets (six cent euros nets) ;
- La société JB POIDS LOURDS – SIRET : 531 277 721 00027- 220 Rue Fernand BERTA – PERPIGNAN (66 000), a proposé un rachat du véhicule dénommé: **5** pour un montant global de l'ordre de 1 000-€ nets (mille euros nets) ;
- La société CF MECANIQUE – SIRET : 805 115 425 00029- située Parc Artisanal Albères Méditerranée – SAINT ANDRE (66 690), a proposé un rachat du véhicule dénommé : le **9** pour un montant de l'ordre de 240-€ nets (deux cent quarante euros nets);

Il est précisé que les crédits correspondants sont prévus au chapitre 77.

Au vu de ce qui précède, il est proposé au Conseil communautaire d'approuver la sortie de l'actif de ces véhicules et leur cession aux sociétés mentionnées.

Sur proposition de son Président et après en avoir préalablement délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Accepte d'une part, la sortie de l'actif de véhicules appartenant aux services tels que décrits ci-dessus,

Accepte d'autre part, les propositions de rachat de :

- La société LINARES – SIRET : 326 931 011 00034- située Km10 – 1569 Avenue du Languedoc – SAINT-FELIU-D'AVALL (66 170), pour un montant global de l'ordre de 3 850-€ nets (trois mille huit cent cinquante euros nets) pour les véhicules dénommés: **1,2,3,4 et 10** ;
- La société PARISI PYRENEES AUTOMOBILE- SIRET : 487 598 666 00054- située 4 Avenue Marie Curie – ZAI AYGUES VIVES– ELNE (66 200), pour un montant global de l'ordre de 600-€ nets (six cent euros nets) pour les véhicules dénommés: **6,7,8** ;
- La société JB POIDS LOURDS – SIRET : 531 277 721 00027- 220 Rue Fernand BERTA – PERPIGNAN (66 000), pour un montant global de l'ordre de 1 000-€ nets (mille euros nets) pour le véhicule dénommé: **5**;
- La société CF MECANIQUE – SIRET : 805 115 425 00029- située Parc Artisanal Albères Méditerranée – SAINT ANDRE (66 690), pour un montant de l'ordre de 240-€ nets (deux cent quarante euros nets) pour le véhicule dénommé : le **9**;

Autorise le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Résultat du vote :

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 18/02/2026

**Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de
sa publication et sa transmission en Préfecture
Le Président de la Communauté de Communes**

Le Secrétaire de séance

Christian NAUTÉ



Antoine PARRA



La délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.